

# C H A M P A G N E - S U R - L O U E



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 Février 2025

**Présents** : M-Christine PAILLOT, Jean-Baptiste VOINOT- Jean-Noël COTE, Sylviane BERNISSON, Agnès CAILLET, Maryline COLMAGNE, Jacques GASNER, Pascal GRABY, Michel HUGOT, Dominique MARTEAU

**Absent/excusé** : 0

**Secrétaire de séance** : J-N COTE

### 1. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION : Présentation par J-B VOINOT 1er adjoint

Présentation des résultats du Compte administratif 2024, arrêté au 31 décembre 2024, en tous **points conformes au Compte de Gestion contrôlé par le Trésorier**, ce document retrace ligne à ligne les dépenses et recettes enregistrées sur l'année.

#### 3.1- COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :

|                                | Section Fonctionnement |                    | Section Investissement |             | Résultat Cumulé |                    |
|--------------------------------|------------------------|--------------------|------------------------|-------------|-----------------|--------------------|
|                                | Dépenses               | Recettes           | Dépenses               | Recettes    | Dépenses        | Recettes           |
| Résultat 2023 reporté en 2024  |                        | (*) 58 328,80 €    | (*) -37 321,35 €       |             | -37 321,35 €    | 58 328,80 €        |
| Exécutions de l'Exercice 2024  | 74 410,26 €            | 96 978,15 €        | -22 907,56 €           | 51 473,14 € | 97 317,82 €     | 148 451,29 €       |
| Résultat 2024                  |                        | 22 567,89 €        |                        | 28 565,58 € |                 | 51 133,57 €        |
| <b>Résultat 2023 + 2024</b>    |                        | 80 896,69 €        | -8 755,77 €            |             |                 | 72 140,92 €        |
| <b>Résultat Définitif 2024</b> |                        | <b>80 896,69 €</b> | <b>-8 755,77 €</b>     |             |                 | <b>72 140,92 €</b> |

(\*) conformément au compte de gestion 2023, report de l'excédent acquis : en fonctionnement 58 328,80 € et d'un déficit de 37 321,25 € en investissement. Le maire quitte la salle, pour permettre aux membres du conseil municipal restants d'approuver à l'unanimité le / **Compte Administratif - Délib.01 / 2025** et le **Compte de Gestion.- Délib.02 / 2025**

#### 3.2 – AFFECTATION DES RESULTATS 2024 :

Après approbation du compte administratif pour l'année 2024, indiquant un **résultat positif** :

- en fonctionnement un résultat en excédent de **80 896,69 €**
- en investissement un déficit de **- 8 755,77 €**
- un résultat global d'exercice de **72 140,92 €**

Nous devons procéder à la répartition du résultat, selon la proposition de budget présentée au trésorier, qui l'a validée et s'établit comme suit :

- **En Section de Fonctionnement**, le report proposé **en 002 est de : 42 141€** (72 140,92 €-30 000 €) en recettes
- **En Section d'Investissement**, compte tenu du montant des subventions incertaines il est proposé de couvrir ce montant **de 30 000 €** en les affectant au **1068 en recettes + l'annulation au D001**, soit un report proposé de **38 755,77 €**
- **Inscrivant en dépenses 8 755,77 € au D001**

*Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, valide l'affectation des résultats. **Délib.03 / 2025***

## 2. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2025 :

Après validation de l'affectation du résultat de l'exercice 2024 et de la répartition du report des éléments proposés sur 2025, il est procédé à la présentation du budget prévisionnel 2025

|                 | Section Fonctionnement |                  | Section Investissement |                  |
|-----------------|------------------------|------------------|------------------------|------------------|
|                 | Dépenses               | Recettes         | Dépenses               | Recettes         |
| Prévisions 2025 | 130 120 €              | 87 979 €         | 105 200 €              | 113 956 €        |
| Report Ex 2024  |                        | 42 141 €         | 8 756 €                |                  |
| TOTAL BP        | <b>130 120 €</b>       | <b>130 120 €</b> | <b>113 956 €</b>       | <b>113 956 €</b> |

Le résultat positif de la section de fonctionnement enregistré en 2024 a permis de générer :  
de l'auto-financement à hauteur de : **44 990 € basculés en Investissement au R021**

Après lecture et analyse ligne à ligne des postes budgétaires, les membres du conseil ont approuvé,  
à l'unanimité le **budget primitif 2025**, **Délib.04/2025**

## 3. TAXES LOCALES :

Les membres du conseil, après concertation, souhaitent maintenir à l'identique le taux des taxes locales, qui demeure celui voté en 2021.

- *Taux de la Taxe Foncière propriétés bâties maintenu à 39,41%*
- *Taux de la Taxe Foncière sur propriétés non bâties : maintenu à 23,34%*
- *Taux de la Taxe habitation sur les résidences secondaires et autres maintenu à 7,73%*

Et adoptent à l'unanimité des présents **Délib.05/2025**

## 4. SUBVENTION ECOLE DES CHATS D'ARBOIS

Pour aider cette association dans sa campagne de prévention sanitaire en matière de stérilisation des chats errants, sur la commune et ses environs, il a été décidé, après concertation d'octroyer une subvention à hauteur de 100€.

## 5. SUBVENTION ADMR MOUCHARD

Actuellement, sur le village, 2 personnes sont concernées ; conscients que ce service est très utile auprès des habitants - apportant une prestation en matière de livraison des repas à domicile, aide au ménage pour personnes seules retraitées ainsi qu'en téléassistance - Il a été décidé, d'attribuer une subvention équivalente à 150 €.

Après délibération, les membres du conseil municipal ont répondu favorablement aux propositions, à l'unanimité des présents. **Délib.06 /2025**

## 6. REMBOURSEMENT DES ACHATS EFFECTUES PAR LES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX

Il se trouve que des achats réalisés ou à venir par les adjoints ou conseillers doivent pouvoir être remboursés, sur présentation de facture acquittée, pour cela une délibération de principe a été prise pour procéder à ces remboursements en faveur des adjoints et conseillers, à l'exception du Maire.

Après délibération, les membres du conseil municipal ont répondu favorablement à la proposition, à l'unanimité des présents. **Délib.07/2025**

## 7. PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA DELIBERATION D31/2024 -TARIFS SALLE DES FETES

A présent, la commune ayant une employée de ménage qui intervient chaque semaine, à des fins de simplification, il a été proposé d'intégrer le forfait ménage au prix de la location.

**Ainsi à compter du 01-03-2025 :**

- les tarifs de location incluront cette prestation selon le tableau ci-dessous :

| PRESTATIONS   | Tarifs<br>01-03-2025                        |
|---|---|
| Habitants du village (y compris résidence secondaire) | 180 €                                       |
| Personnes extérieures                                 | 280 €                                       |
| Acompte de réservation                                | 35 €  |
| Associations de Champagne-sur-Loue                    | Gratuit pour une réunion<br>ou repas par an |
| Forfait chauffage applicable en cas d'utilisation     | 20 €  |
| Caution dégradation (*)                               | 500 €                                       |

(\*) Si les dégradations de la salle ou de ses équipements demandent l'intervention d'une entreprise, la caution sera encaissée, si le chèque n'est pas encaissable, les frais seront facturés à la personne ayant réservé la salle.

### Modalités de réservation :

Règlement signé par le demandeur + état des lieux d'entrée et de sortie

Une attestation de d'assurance responsabilité civile fête en cours de validité sera demandée pour chaque location

Les personnes recevront un avis de sommes à payer émis à l'issue de l'état des lieux de sortie

Les locations de la salle sont autorisées entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 octobre de chaque année.

La salle est réservée à la Mairie pour les cérémonies officielles ainsi que pour les mariages célébrés Champagne-sur-Loue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a validé à l'unanimité les nouveaux tarifs, applicables au 01-03-2025 **D- 08 -2025**

## 8. PROPOSITION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE BORNAGE

Comme annoncé aux demandeurs, la participation à hauteur de 25% aux frais de bornage de la parcelle cadastrée au village ZC N° 14 s'élevant à 1 617,60 € a été soumise aux membres du conseil ;

Après délibération, le Conseil municipal, s'est prononcé à 8 voix pour ; 2 abstentions ; 0 contre pour une participation de 400€, sur présentation de facture acquittée **D- 09 -2025**

Les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à : 19h 35

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : prévu le 26-03-2025 à 18h 30



Le Maire

Marie-Christine PAILLOT